

De : pref covid <pref-covid19@haute-garonne.gouv.fr>
Envoyé : mardi 30 mars 2021 16:56
À : destinataires inconnus:
Objet : MESSAGE AUX ÉLUS - COVID 19 // Point de situation du 30-03-2021

Mesdames et Messieurs les Parlementaires,
Madame la Présidente du Conseil Régional,
Monsieur le Président du Conseil Départemental,
Mesdames et Messieurs les Maires,
Mesdames et Messieurs les Présidents des Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI),

Je souhaite vous informer des éléments d'actualité sur l'épidémie liée au Covid-19 ainsi que des mesures prises au niveau national et localement.

1. Point épidémiologique

Au 29 mars 2021, pour le département de la Haute-Garonne, sont recensés par l'Agence Régionale de Santé (ARS) :

- 324 hospitalisations en cours dont 55 en réanimation
- 676 personnes décédées

Du 17/03 au 23/03	Haute-Garonne	Toulouse Métropole	Région Occitanie
Taux d'incidence en population générale	254,5 / 100 000	273,4 / 100 000	270 / 100 000
Taux d'incidence pour les plus de 65 ans	131,8 / 100 000	143,4 / 100 000	163,7 / 100 000
Part des patients COVID dans les réanimations	/	/	52,24 %

J'attire votre attention sur l'augmentation généralisée des taux d'incidence qui traduit une progression rapide de l'épidémie et nécessite plus que jamais une vigilance de tous et un renforcement des mesures barrières.

2. Point de situation sur la stratégie vaccinale en Haute-Garonne

• Bilan chiffré au 30/03/2021

Au 30 mars 2021, 1 012 956 injections ont été réalisées en Occitanie. L'Occitanie est la 4ème région française en nombre d'injections derrière l'Île de France, l'Auvergne Rhône Alpes et la Nouvelle Aquitaine.

En Haute-Garonne, 187 357 injections ont été réalisées (136 954 premières injections et 50 403 secondes injections).

• Ouverture d'un nouveau lieu de vaccination au Hall 8 - Stadium à Toulouse

Dans le cadre de l'accélération de la vaccination en Haute-Garonne, un centre de vaccination de très grande capacité a ouvert à Toulouse le week-end dernier dans un local mis à disposition par la Mairie de Toulouse : le Hall 8 - Stadium (allée Fernand Jourdan).

En 2 jours, 4 250 personnes ont reçu leur 1ère injection grâce à l'engagement remarquable de plus de 100 volontaires du SAMU31, du SDIS31, des associations de bénévoles de la sécurité civile et du Service de santé des armées.

Je mobiliserai à nouveau ces partenaires les samedi 3 et dimanche 4 avril 2021. La prise de rendez-vous est possible sur keldoc.com, prioritairement, et par téléphone (0 800 54 19 19 – numéro vert) depuis ce matin. Pour rappel, les personnes éligibles à cette vaccination sont celles de 70 ans et plus ainsi que les personnes de plus de 50 ans avec des comorbidités.

• Bilan du déploiement du "Vaccibus" à La Salvetat-Saint-Gilles le samedi 27 mars 2021

Pour compléter l'offre de vaccination et aller vers les populations vulnérables de plus de 70 ans, un dispositif de vaccination mobile, le Vaccibus, a été mis en place à ma demande par le SDIS de la Haute-Garonne avec l'appui des collectivités territoriales, de l'ARS, des associations de sécurité civile et du CHU. Ce dispositif a été expérimenté à Estancarbon et Caraman les 20 et 21 mars dernier et a été à nouveau déployé ce samedi à La Salvetat-Saint-Gilles où 260 personnes vulnérables ont pu recevoir leur première injection. Ces personnes volontaires s'étaient signalées auprès de leur maire dans le cadre des registres communaux des personnes vulnérables.

Je tiens à remercier le SDIS, les associations agréées de sécurité civile (CRF, UMS31), le conseil départemental, l'AMF, le CHU, l'ARS, les maires et la communauté de communes de la Save au Touch qui se sont mobilisés à la Salvetat-Saint-Gilles.

Suite au retour très positifs des équipes de vaccination et des collectivités, j'ai sollicité le SDIS et les associations de sécurité civile pour poursuivre ce déploiement selon des modalités définies en partenariat avec l'AMF et le conseil départemental. Ainsi, le vaccibus se déploiera chaque semaine dans un EPCI différent sur le territoire d'une commune dépourvue de centre de vaccination. Les deux prochaines étapes seront:

- samedi 03/04 : MONTESQUIEU-VOLVESTRE - Communauté de communes du Volvestre (1eres injections)
- samedi 10/04 : ASPET - Communauté de communes Cagire Garonne Salat (1eres injections)

3. Décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 modifié par le décret n° 2021-325 du 26 mars 2021

Suite à l'avis de la HAS concernant l'élargissement des professionnels de santé habilités à prescrire et administrer le vaccin contre la Covid-19, le décret n° 2021-325 du 26 mars 2021 a modifié le décret du 29 octobre 2020. Ainsi, de nouveaux personnels de santé sont à présent autorisés à prescrire et/ou administrer les vaccins contre la Covid-19 (article 53-1 et annexe 6) :

- Les infirmiers et les chirurgiens-dentistes peuvent désormais prescrire les vaccins à toute personne, à l'exception des femmes enceintes, des personnes présentant un trouble de l'hémostase et des personnes ayant des antécédents de réaction anaphylactique à un des composants de ces vaccins ou ayant présenté une réaction anaphylactique lors de la première injection.
- Les chirurgiens-dentistes peuvent également administrer ces vaccins.
- Aussi, sous la responsabilité d'un médecin et à condition qu'ils aient suivi une formation spécifique, les professionnels et étudiants de santé suivants peuvent injecter ces vaccins : les techniciens de laboratoire, manipulateurs d'électroradiologie médicale, vétérinaires et certains étudiants en santé.

5. Nouvelle fermeture au public de certains secteurs de Toulouse (quais de la Garonne)

Il a été constaté ce samedi 27 mars la présence de très nombreuses personnes assises et rassemblées sur les berges de la Garonne. Une très grande majorité des personnes assises ne portaient pas de masque et ne pratiquaient pas la distanciation minimale nécessaire, en dépit des rappels à l'ordre qui ont été faits. Par ailleurs, une forte consommation d'alcool aux mêmes endroits a été constatée, en dépit de l'arrêté municipal d'interdiction.

En conséquence et comme je l'avais annoncé, nous avons décidé avec Jean-Luc Moudenc, maire de Toulouse et président de Toulouse Métropole, de procéder à nouveau à la fermeture de certains secteurs de Toulouse.

Ainsi par arrêté préfectoral du 27 mars 2021, les lieux suivants sont interdits d'accès, depuis dimanche 28 mars 2021 à 00h00 et jusqu'au lundi 12 avril à minuit :

- les berges de la Garonne situées en contrebas de la place Saint-Pierre, du quai Saint-Pierre, du quai Lucien Lombard, du quai de la Daurade, du quai de Tounis et correspondant à la promenade Henri Martin,
- la place de la Daurade,
- la prairie des Filtres,
- le quai de l'Exil Républicain.

Vous trouverez ci-joint le communiqué de presse ainsi que l'arrêté préfectoral.

6. Dispositif de suivi de crise en Préfecture

Le dispositif de suivi de crise : des réunions sont organisées entre les services de l'État et les collectivités territoriales et des points de situation sont plus fréquemment diffusés.

Un dispositif d'astreinte (avec un cadre d'astreinte et un sous-préfet de permanence) est mis en place, avec un numéro joignable 7/7j - 24/24h : **05.34.45.33.30**

Pour toutes questions qui n'ont pas de spécificité locale, le grand public dispose d'une plateforme téléphonique nationale joignable au **0 800 130 000** destinée à fournir toute information générale sur le Covid-19 (appel gratuit - 7/7 jours).

Je vous invite également à consulter régulièrement le site internet du gouvernement actualisé en temps réel : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus> ainsi que le site de la Préfecture de la Haute-Garonne : <http://www.haute-garonne.gouv.fr/>

En vous remerciant pour votre aide dans cette période de crise, je vous prie de croire à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Étienne GUYOT